



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 04 JUILLET 2015



Derrière la banderole, ils sont unis pour faire plier la SNCF mais sur la photo de famille, il en manque quelques-uns.

Photos Majid Bouzzit

TGV : la colère molle des élus charentais

■ Ils se voyaient 400 pour défendre les dessertes TGV ■ Ils étaient à peine 150 élus, hier, gare d'Angoulême ■ Une mobilisation molle et un coup d'épée dans l'eau ?

Richard TALLET
rtallet@charentelibre.fr

À la louche, ils étaient un petit 150. Ce que le conseil départemental annonçait comme une démonstration de force avec plus de 400 élus s'est transformé en gentille colère. Hier, à 11h30, devant la gare d'Angoulême, la mobilisation était à peine plus que l'annonce de leur première manif improvisée pour demander plus de dessertes TGV, au moment de l'ouverture de la nouvelle ligne à grande vitesse dans laquelle ils ont investi. Pourtant, tout dans la communication laissait entendre qu'ils allaient frapper fort. Jusqu'au mail, envoyé la veille par le Département qui invitait au covoiturage, incitait à se garer loin de la gare pour ne pas trop gêner un trafic déjà perturbé par les travaux. Allant même jusqu'à conseiller de

ne pas oublier de prendre une bouteille d'eau pour éviter la déshydratation. Mais même sous le soleil de plomb d'hier, la petite demi-heure qu'a finalement duré le mouvement, n'avait pas de quoi assécher le corps républicain.

Où sont les candidats à la Région ?

François Bonneau, Michel Gourinchas, Jean-François Dauré, Jean-Michel Bolvin, Michel Boutant, Nicole Bonnefoy, Xavier Bonnefont. Les plus importants sont là. Mais on constate quelques absences de poids. Aucune tête de liste aux Régionales n'est là. «Alain Roussel (PS) est solidaire mais il ne pouvait pas être disponible», excuse Jean-François Dauré. «Il était prévu que j'aille à la rencontre des militants en Charente-Maritime, mais je suis également solidaire», explique Françoise Coutant (EELV).

«On a reçu les invitations assez tardivement, moi j'ai dû annuler un autre rendez-vous pour être présente, mais tout le monde n'a pas pu», justifie Nicole Bonnefoy, sénatrice de Charente qui espère, maintenant que Martine Pinville est au gouvernement, pouvoir organiser une rencontre avec François Hollande et tous les parlementaires de Charente.

«150 élus, ce n'est déjà pas si mal», positive Françoise Coutant au téléphone. On passe de 38 à 28 trajets entre Angoulême et Bordeaux, de 22 à 18 trajets vers Paris», résume François Bonneau, le président du département, un grand tableau récapitulatif sous les yeux.

«Nous sommes en colère», dit pourtant au-micro Jean-Michel Bolvin, seul élu à faire un discours. Le président de l'association des maires de Charente réitère, au nom de tous, «la demande d'activer le comité de suivi, comme il est prévu en cas de litige» et qui ne s'est jamais réuni pour l'instant. Un peu avant le rassemblement, tous ces élus, de droite comme de gauche, ont répété que la proposition du médiateur Jean Auroux est inacceptable. On passe de 38 à 28 trajets entre Angoulême et Bordeaux, de 22 à 18 trajets vers Paris», résume François Bonneau, le président du département, un grand tableau récapitulatif sous les yeux.

Taper plus fort !

Ils redisent que l'État s'est engagé en 2009. «Deux ministres ont signé, il est inimaginable que l'État ne tienne pas sa parole», ajoute

Ce qui est prévu

Le 17 juin les élus charentais ont découvert le projet de Jean Auroux, le médiateur. Il ne prévoit que neuf allers-retours pour Paris, complété par cinq allers-retours pour Masy TGV ouvrant des correspondances vers Roissy, Strasbourg ou Lille. Le train le plus rapide met la capitale à 2 heures d'Angoulême, à peine cinq minutes de mieux que ce qu'il existait avant les travaux. Les élus charentais avaient fait une contre-proposition avec 11 allers-retours Angoulême Paris dont un direct à 7h13 et cinq allers-retours pour Masy. Ils voulaient aussi une amélioration de la desserte vers Bordeaux avec un train plus tôt pour la future capitale de la grande région.

Jean-Michel Bolvin qui préfère la méthode douce à la protestation musclée. «Quel est le plus efficace, bloquer les trains, ou ne pas verser l'argent que les collectivités doivent payer ?» interroge François Bonneau. Un trou de près de 13M€ sur les 45M€ qu'ont promis le Département et les agglomérations de Cognac et Angoulême. Michel Gourinchas, le maire de Cognac acquiesce, «déjà que l'équilibre financier du projet est précaire, sans notre part, ça ne tient plus».

Jean-François Dauré pense qu'il faudra faire mieux. Le président de Grand Angoulême, s'il se dit solidaire du mouvement, est prêt à l'épreuve de force. «Sans rompre cette belle unité, j'invite tous ceux qui veulent faire une action plus musclée à prendre contact avec moi, syndicalistes, élus ou simples citoyens. Il faut rendre notre contestation plus lisible, visible au niveau national.»

Même si ce ne sera pas facile de mobiliser les troupes pendant l'été. Pourtant, le temps joue contre la Charente puisque l'attribution des sillons, créneaux mis à disposition par le concessionnaire Lisea pour la circulation des TGV, se fait maintenant pour l'été 2017. Il ne manque pas grand-chose pour que tout le monde soit content. «Si on obtient deux allers-retours directs avec Paris, un le matin, un le soir et un aller-retour Bordeaux plus tôt, on signe», assure Jean-François Dauré.

Les patrons soutiennent le mouvement

Il n'y a rien que le TGV qui pouvait réunir la CCI d'Angoulême et la CCI de Cognac sur un même document. Une motion, signée par les deux chambres consulaires et l'union patronale. Une motion au nom des 1.100 entreprises adhérentes à l'UP, des 9.970 ressortissants de la CCI d'Angoulême et des 2.900 ressortissants de la CCI de Cognac, pour dire à l'État que le compte n'y est pas. Le monde de l'entreprise réclame le respect des engagements pris par RFF tout en attirant l'attention sur le fait que le Département n'a pas un kilomètre d'autoroute et que «la modernisation des infrastructures routières promise depuis plus de 30 ans» n'est toujours

pas achevée. Ce secteur économique qui produit 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, qui représente 80.000 emplois privés et qui exporte l'équivalent de «360 TGV» exige le désenclavement du département «notamment à la veille de la constitution de la nouvelle région autour de la métropole de Bordeaux». Les trois signataires revendiquent aussi «une réelle concertation sur les dessertes en gare d'Angoulême tant pour Paris que pour Bordeaux et les aéroports internationaux». Et de conclure : «Le destin économique et social de notre territoire dépend des décisions prises par les pouvoirs publics.»



Pour l'occasion, les élus avaient fait imprimer des autocollants, dont un sur lequel ils affirment que les Charentais ne sont pas des vaches à lait.



PIERRE-YVES BRIAND,

le maire de Châteaubernard, chercherait-il des poux dans la tête de son homologue de Cognac, Michel Gourinchas ? Ça se pourrait si on en croit le petit jeu



Photo Jacques Deschamps

auquel se sont prêtés les deux élus, cette semaine, en marge de l'inauguration du local provisoire du Centre de formation d'apprentis (CFA) de Cognac dédié à la coiffure et à l'esthétique. Briand dans le rôle de la shampooineuse, Gourinchas de celui de la cliente à bouclettes. Autre interprétation de la scène: c'est, peut-être, une manière décalée pour le premier de confirmer au second que son idée de fusionner, un jour, Châteaubernard et Cognac, frise... le ridicule.

■ François Bonneau

«Déstabilisation déplacée de la SAEML»

«L'intervention de la Chambre régionale des comptes ne se décrète pas en claquant des doigts.» François Bonneau, le président du Département et probable futur président de Territoires Charente a réagi par communiqué aux propos de Jean-François Dauré, hier dans CL. Le président de l'agglomération annonçait notamment qu'il allait écrire au préfet pour lui demander de saisir la Chambre régionale des comptes et dénonçait une gestion «opaque» de la structure qui aménage notamment la zone des Montagnes. François Bonneau estime que c'est «une déstabilisation dangereuse et déplacée de la SEM». Le préfet a également réagi hier matin.



Photo Pol Messier

«La Chambre des comptes a son propre planning d'audit. Et il n'est pas forcément dans des délais très courts», explique Salvador Perez. Le préfet précise aussi que dans ce genre de cas, «c'est plutôt au président de Territoires Charente de saisir... Sauf que le président est toujours Didier Louis qui n'a plus de mandat d'élu depuis mars. Xavier Bonnefont a aussi commenté: «Je suis allé dans le conseil d'administration de la SAEML depuis un an pour y mettre mon grain de sel. C'est dommage que Jean-François Dauré n'en ait pas fait de même et que la très grande majorité des élus de ce CA ne disent jamais rien quand ils siègent. Maintenant, on est tous d'accord pour que ça change.»

■ Jérôme Sourisseau,

proviseur du lycée Louis-Delage à Cognac (Photo archives CL), a fait ses adieux jeudi soir à ses collègues. Le maire de Bourg-Charente, vice-président du conseil départemental, renonce à son poste pour se consacrer à ses mandats politiques, tout en conservant un mi-temps comme professeur de physique-chimie. Sa future affectation sera connue dans quelques jours. Jérôme Sourisseau a reçu plusieurs cadeaux et a assuré, que «les sept années passées à Louis-Delage lui avaient beaucoup apporté sur le plan humain et professionnel.»



■ COGNAC

La base de plein air se recentre sur les jeux et le sport

Cet été, la base André-Mermet propose plus de jeux et d'activités sportives. Mais supprime son service de restauration et ferme plus tôt.

Stéphane URBAJTEL
s.urba@charentelibre.fr

D'abord, ce qui n'existera plus: cet été, la base de plein air de Cognac met un terme à son service restauration. Fini les entrecôtes avec frites en soirée, seule restera une petite activité de snack avec des quiches, des pizzas, des glaces et des boissons. Le paradoxe, souligne Chantal Nadeau, vice-présidente de Grand-Cognac et présidente du conseil d'exploitation de la base, c'est que la restauration en bord de Charente fonctionnait plutôt bien: «Sauf que nous sommes une collectivité territoriale. Nous n'avons pas vocation à gérer une telle activité», insiste-t-elle pour justifier la fermeture. Pas question ainsi de continuer à concurrencer les restaurateurs de la place «dont c'est le métier». Conséquence directe, les horaires de la base sont resserrés: ouverture des grilles à midi et fermeture à 20h, au lieu de 23h. Dommage collatéral: les concerts proposés l'an passé au fil de l'été sont aussi supprimés.

Nouveauté: les «formules anniversaires»

Comme pour compenser mais surtout, de l'avis des élus et responsables de la base, de revenir aux principes portés par le fondateur, le docteur André-Mermet, le site propose cette année «encore plus de jeux et d'activités sportives». «Nous avons voulu recentrer la base sur les animations de la



La base plein air de Cognac se recentre sur ses principes fondateurs: les jeux et les activités sportives.

Photo archives CL

journée, les activités de loisirs et le sport», insiste Sylvie Quantin, directrice de la base et du camping. Plusieurs clubs sportifs ont ainsi été sollicités et ont accepté de venir animer la base: le tennis, l'haltérophilie, les épistes, le triathlon, le club de catch, les boules lyonnaises... Le planning des interventions n'est pas encore établi (1).

Côté structures gonflables, la base de plein air enrichit son offre: un parcours avec obstacles vient compléter les jeux traditionnels tels les toboggans, les balançoires, les terrains de foot, la pataugeoire, la tyrolienne, les trampolines... L'offre de location de vélos lancée

l'an dernier est reconduite: une dizaine de cyclos sont proposés, permettant de sillonner les deux parcours mis en place (23 et 41 kilomètres).

Une nouveauté enfin: la base de plein air propose désormais des «formules anniversaires». Si le petit veut souffler ses bougies avec ses copains, le site propose une solution à 5 euros par enfant (à partir de dix enfants) permettant l'accès aux jeux gonflables tout l'après-midi et un goûter.

(1) Renseignements sur les activités, les horaires et les prix pour accéder aux jeux gonflables ou réserver les canoës et autres vélos sur le site: <http://www.grand-cognac.fr/base-plein-air/>

■ MESNAC

Un emprunt adopté pour le gymnase

Lors du dernier conseil municipal, les élus avaient à l'ordre du jour le Fonds de péréquation intercommunale et communale (Fpic). Cette année GrandCognac a pris à sa charge 50%, soit 882 793 € et le reste partagé entre les 14 communes dont 7 393 € pour Mesnac. **Travaux.** Le local pour les employés communaux et le sol du gymnase nécessitent un budget de 57 000 €. Le conseil opte pour un emprunt global de 75 000 € souscrit au Crédit Mutuel à 1,76% sur dix ans, avec un remboursement trimestriel de 2 048,95 euros.

Assurances. Lors de conseils précédents, il avait été envisagé de revoir les contrats d'assurances jugés trop chers. Ces contrats seront désormais assurés par Aviva à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un coût de 4 620 €, rassemblant la totalité des besoins.

La Chazotte. Cette rivière présente un faible débit, ce qui provoque une croissance accrue des algues, herbes, des boues et des mauvaises odeurs. Le Symba (syndicat d'eau) envisage le relèvement d'un déversoir en amont qui amènera un débit d'eau plus important.

■ FOOTBALL

UACF: Gérard Seguin passe la main

Le président de l'UACF va prendre du recul mais la situation n'est pas totalement claire entre les membres du futur comité directeur concernant sa succession.

Gérard Seguin l'avait assuré: à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'UACF, il ne serait plus le président du club. Après un bilan sportif réunissant toutes les équipes, de l'école de foot aux seniors en passant par les féminines, l'accent a été mis sur les questions financières et administratives. Dans un flou quasi artistique.

Un projet sportif renouvelé et cohérent

Pour sa troisième saison en DH après sa descente, l'UACF a bouclé la saison en cinquième position, et l'objectif top 5 est donc renouvelé par Mathieu Robin qui reste à la tête de l'équipe fanion avec des fonctions élargies chez les jeunes.

En équipe B, Yvan Glandier remplace Philippe Schlosser après deux saisons fructueuses à la tête de Merpins. C'est un retour pour celui qui avait notamment entraîné l'équipe U19 en Honneur. Au niveau des éducateurs, la situation est paradoxale. Si dans le passé, le club était à la recherche



Gérard Seguin (deuxième en partant de la gauche) reste à la tête de l'UACF jusqu'à la réunion de mercredi soir qui éclaircira la situation.

Photo DR

de personnes pour encadrer les jeunes, aujourd'hui, la situation est inverse.

La tête dans le flou

Autre satisfaction de la saison écoulée avec la section féminine qui accède à la DHR et une école

de foot performante. Avec à sa tête Sylvie Gauthier, les femmes ont de l'avenir dans le Cognaçais. Toutefois, la situation s'est tendue au fur et à mesure de la réunion. Car si Gérard Seguin ne sera plus le président exécutif la saison prochaine, sa succession est plus compliquée que prévue.

Alors qu'une direction à trois têtes devait se dégager, les sept membres du nouveau comité directeur (David Robert, Jean-Louis Nacy, Patrick Piget, Gérard Seguin, Jean-Luc Bardan, Sylvie Gauthier et Camille Chalas) n'ont pas réussi à figer les fonctions.

Une réunion est prévue mercredi soir entre ces sept personnes afin d'éclaircir la situation.

Le flou vient de Jean-Louis Nacy qui a avancé, devant l'AG ce jeudi soir, que les finances du club sont dans le rouge. Pourtant, si l'exercice 2014/2015 a été bouclé dans le négatif, les finances du club sont au beau fixe.

En effet, des dépenses importantes ont été effectuées cette saison pour l'achat d'un mini-bus ainsi que pour le paiement échelonné du licenciement d'Emmanuel Hamon. Mais la vente des terrains d'entraînement de la Belle-Allée au Grand Cognac permet à l'UACF de voir l'avenir sereinement au niveau financier.

Si le club est donc en déficit pour 2014/2015, pas de dette à l'horizon, semble-t-il.

Guillaume DRECHSLER

GPA : la Cour de cassation a tranché

FILIATION La haute juridiction donne son feu vert à la transcription à l'état civil français des actes de naissance étrangers des enfants nés d'une gestation pour autrui (GPA)

YANN SAINT-SERNIN

y.saint-sermin@sudouest.fr

Face au silence du législateur, c'est au juge judiciaire qu'est revenue la lourde tâche de trancher sur la volcanique question du statut des enfants issus d'une « gestation pour autrui » (GPA) à l'étranger. Hier, dans un spectaculaire revirement de jurisprudence, la Cour de cassation a validé l'inscription à l'état civil des enfants nés d'une GPA hors de nos frontières. La décision de la haute juridiction, attendue tant par les opposants à cette technique que par ses partisans, pourrait être est lourde de sens.

La gestation pour autrui est clairement interdite en France et est punie par le Code pénal. Mais dans certains pays comme les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni ou l'Inde, cette méthode de procréation est légale. Certains couples hétérosexuels ou homosexuels y ont donc eu recours. Il y aurait environ 2 000 enfants issus d'une GPA effectuée à l'étranger.

Situations kafkaïennes

Quid du statut de ces enfants ? Jusqu'à présent, la Cour de cassation s'était refusé à valider le report sur l'état civil de leurs actes de naissance. Motif : cela reviendrait à blanchir une pratique considérée comme frauduleuse en France. Reste que, pour ces enfants, la vie s'apparente à un enfer administratif puisqu'ils n'ont de fait pas d'existence autre que le patronyme d'une mère qui les a portés à l'étranger contre de l'argent.

Récemment, le Conseil d'État a validé une circulaire enjoignant de faciliter l'établissement de certificats de nationalité. Ce qui n'a pas complètement résolu cette situation kafkaïenne.

Il y a un an, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la France pour non-respect



Le 19 juin dernier, Dominique Boren et son mari Jérôme Gourod attendaient la décision de la Cour de cassation statuant sur l'inscription de l'enfant né d'une GPA à l'état civil français.

PHOTO ARCHIVES ERIC FEFERBERG/APP

de « l'identité » de ces enfants. La CEDH n'a pas contesté le droit de l'état français à interdire la GPA, mais elle a estimé que « l'intérêt supérieur de l'enfant » devait primer. En clair, que ces enfants ne devaient pas payer pour un acte jugé illégal par la France effectué par un couple à l'étranger.

Lors de l'audience devant la Cour de cassation, le procureur général, Jean-Claude Marin, avait recommandé l'inscription à l'état civil de ces enfants, sous réserve qu'un test génétique de paternité établisse la filiation.

La Cour a finalement été plus loin en validant la transcription à l'état civil de l'acte de naissance de l'enfant s'il a été reconnu par le père, sans obligation de tests ADN. Ainsi, pour un enfant né en Russie d'une GPA, son acte de naissance comportant le nom du père qui l'a reconnu et de

sa mère (russe) qui l'a porté devra être inscrit dans les tables françaises.

Casse-tête des juristes

Si elle permet de sortir ces enfants du monde de Kafka, cette décision attise toutes les craintes chez les opposants à la GPA (que ce soit les membres de La Manif pour tous mais aussi des personnalités comme José Bové ou la philosophe Sylviane Agacinski), qui redoutent que cette décision ne fragilise l'interdiction du recours aux mères porteuses en France.

Il est probable en tout cas qu'un nombre de plus en plus nombreux de couples aura recours à la GPA à l'étranger. Une pratique qui ne va pas sans poser de lourdes questions éthiques liées à la marchandisation des corps. Les couples les plus fortunés pourraient être tentés de louer des ventres à des milliers de kilomè-

tres de chez eux. Si certains pays encadrent cette pratique (ainsi au Royaume-Uni, la GPA à titre « onéreux » est interdite), d'autres comme La Roumanie ou l'Afrique du Sud n'ont posé aucun garde-fou.

La haute juridiction n'a également pas répondu (puisque'elle n'en était pas saisie) à la question des « parents d'intention ». Ainsi, pour un couple ayant eu recours à une GPA, seul le père ayant reconnu l'enfant est assuré de faire valoir sa filiation. Que se passe-t-il pour l'épouse ou le mari qui pourraient à leur tour demander à être reconnus comme parents ? Sachant par ailleurs que, suivant les pays, l'acte de naissance est différent : certains font figurer la mère porteuse, d'autres le parent d'intention...

L'imbroglie est loin d'être résolue. Et le casse-tête des juristes n'en est sans doute qu'au début.

François Bonneau condamné pour diffamation

François Bonneau, l'actuel président divers droite du Département de la Charente, a été reconnu coupable de diffamation envers le socialiste Alain Rivière et condamné à 1 500 euros d'amende avec sursis. Il devra verser 800 € au plaignant pour préjudice moral et 500 € pour s'acquitter des frais de justice. François Bonneau fera appel de la décision du tribunal d'Angoulême.

En septembre 2014, alors que la droite charentaise était dans l'opposition, elle avait publié sur son site Internet un article accusant la sénatrice Nicole Bonnefoy et son suppléant Alain Rivière de voyager gracieusement vers la Corse. Ce qui n'a jamais été le cas. Le chargé de communication de la droite avait même publié une photo de la sénatrice et de son suppléant devant des palmiers, croyant qu'il s'agissait de végétation corse. Or la photo avait été prise à Aubeterre, en Charente.

ANGOULÊME

Un simple avertissement

Hier, une grosse centaine d'élus a manifesté pour une meilleure qualité de desserte de la gare LGV

BERTRAND RUIZ

brui@sudouest.fr

Ce n'était pas la foule des grands jours. Hier en fin de matinée, une centaine d'élus de droite comme de gauche, dont une flopée portait l'écharpe tricolore, se sont rassemblés devant la gare d'Angoulême pour clamer leur opposition aux propositions actuelles de dessertes de la gare d'Angoulême à partir de 2017. Peu voire pas de décideurs économiques parmi les manifestants.

Sous le soleil écrasant du début d'été charentais, les plus optimistes voulaient croire que le mouvement du jour constituait l'amorce d'un combat au long cours. Un premier avertissement pour la SNCF, en quelque sorte.

Sur la petite scène, Jean-Michel Bolvin, président de l'Association des maires de Charente, sera le seul à parler dans le micro : « Nous réitérons avec insistance notre demande pour que le comité de suivi soit convoqué. Nous demandons instamment que l'État respecte sa signature. Si tel n'était pas le cas à l'issue de cette manifestation républicaine qui rassemble toutes les sensibilités politiques, unies et réunies, nous saurons montrer notre détermination. »

Rappelons qu'à l'issue de sa tournée des popotes, le médiateur Jean Auroux avait tranché pour neuf allers-retours quotidiens entre Angoulême et Paris-Montparnasse, dès l'ouverture de la LGV (Ligne à grande vitesse). Une proposition qui ne satisfait pas les élus charentais. Ceux-ci s'en tiennent à la convention de dessertes signées, en 2011, par l'État et RFF (Réseau de France) : 11 allers-retours avec Paris-



Une centaine d'élus charentais, hier devant la gare d'Angoulême, pour réclamer une meilleure desserte de la Charente. PHOTO B.R.

« La SNCF veut à nouveau ouvrir la discussion »

Montparnasse et des horaires acceptables.

« La LGV est censée permettre à notre territoire d'accueillir des citoyens qui vivraient dans le département mais qui pourraient travailler à Bordeaux. Avec un premier train qui arrive en gare Saint-Jean à 9 h 40, la SNCF rend ce scénario impossible », note le président du Département, François Bonneau, dont

la collectivité organisait le rassemblement d'hier.

Propositions en juillet

La veille, Alain Rousset, le président de la Région Aquitaine, était rassorti conforté d'une entrevue avec Guillaume Pépy, le patron de la SNCF. La société de transports se disait prête à reprendre le dialogue avec les collectivités mécontentes. De nouvelles propositions devraient être faites aux élus d'ici la fin juillet, vraisemblablement au-delà des préconisations Auroux.

« Je préfère rester prudent sur le sujet », réagit Jean-François Dauré, le

président échaudé du Grand-Angoulême. Nous savons que le ministre de l'écologie a imposé que tous les interlocuteurs se mettent à nouveau autour de la table afin que les discussions reprennent. On va enfin pouvoir échanger sur le modèle économique et l'État arbitrera. En attendant, notre mobilisation ne doit pas faiblir, pour la gare d'Angoulême mais aussi pour tous les territoires intermédiaires, comme Ruffec, qui ne doivent pas être mis de côté. »

Xavier Bonnefont est sur la même longueur d'onde. Le maire d'Angoulême appelle « la Charente

à parler d'une même voix » dans ce dossier vital. Une voix encore douce mais qui pourrait se durcir dans les semaines à venir, prédit l'édile.

Hier, les élus charentais ont préféré le rassemblement pacifique à l'action coup-de-poing. Ils ne se sont pas couchés sur les rails. « Bloquer le financement de la LGV, c'est beaucoup plus efficace », note le maire de Cognac, Michel Gourinchas. Le Département, Grand-Cognac et Grand-Angoulême se sont engagés à financer la LGV Tours-Bordeaux à hauteur de 45 millions d'euros. Depuis les annonces de Jean Auroux, la source s'est brutalement tarie.

Bonneau condamné pour diffamation

POLITIQUE 1 500 euros d'amende avec sursis et 800 euros de préjudice moral : l'actuel président du Département fait appel

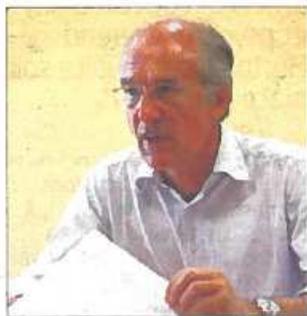
BERTRAND RUIZ
b.rutz@sudouest.fr

François Bonneau, l'actuel président de droite du Département, a été reconnu coupable de diffamation envers Alain Rivière et condamné à 1 500 euros d'amende avec sursis. Il devra verser 800 euros au plaignant pour préjudice moral et 500 euros pour s'acquitter des frais de justice. François Bonneau fera appel de la décision du tribunal d'Angoulême.

En septembre 2014, en pleine campagne sénatoriale, la droite charentaise, alors dans l'opposition au Conseil général, avait publié sur son site Internet un article ravageur et coulé de fil blanc (« Les vacances en Corse de Nicole Bonnefoy »). Un article dans lequel la sénatrice socialiste sortante et son suppléant, Alain Rivière, étaient accusés, sans précaution, d'avoir rejoint la Corse « aux frais de la princesse » grâce aux largesses de Corsicatours, l'opérateur qui venait d'ouvrir une liaison entre Figari et l'aéroport d'Angoulême.

Le plaignant satisfait

L'auteur de l'article, ancien chargé de communication de l'ex-opposition, avait chipé, sur le site Internet de la sénatrice, une photo de Nicole Bonnefoy et d'Alain Rivière devant des



François Bonneau est à la tête du Conseil départemental de la Charente depuis mars. A. L.

palme, croyant reconnaître la végétation de Figari. Or, la photo avait été prise à... Aubeterre. Présidente du Smac (Syndicat mixte des aéroports de Charente), Nicole Bonnefoy avait bien participé au voyage inaugural vers Figari, mais elle avait tenu à payer son billet. En revanche, Alain Rivière, lui, n'était pas du voyage. Seul ce dernier a porté plainte.

« Cette décision de justice me satisfait pleinement, considère Alain Rivière. Le montant d'indemnisation m'importe peu. Le plus important, c'est de mettre un coup d'arrêt à des pratiques inacceptables de la part

d'élus dont on attend un comportement exemplaire. »

Présentée au tribunal hier matin, la sénatrice Nicole Bonnefoy dit exactement la même chose. Avec un peu plus de virulence. « Cette façon de dénigrer, c'était le mode de fonctionnement de l'opposition d'alors. François Bonneau pensait que cela lui serait profitable. Cet article avait été écrit au moment des sénatoriales et le moins qu'on puisse dire, c'est que cela n'a pas été efficace puisque j'ai été réélue. »

« Pas de sens »

« Je mets de côté le fait que le tribunal n'évoque même pas l'absence d'éléments intentionnels de la part de mon client puisque cet écrit a été commis par l'ancien salarié du groupe d'opposition, répond M^e Béthune de Moro, l'avocat de François Bonneau. Sur la forme, le tribunal retient la diffamation simple et non la diffamation vis-à-vis d'un élu qui, elle, était visée par la prescription. Cela n'a pas de sens. Tout serait politique dans cette affaire, sauf la décision du tribunal. »

Dans un communiqué, François Bonneau précise qu'il « n'a commis, en tout état de cause, aucune faute personnelle ».

De belles rencontres à la Copa del Sol 2015

Six joueurs de tennis du club castelbernardin (Eugénie, Eva, Florian, Mathis, Alix et Lucas) ont eu le privilège d'assister, dimanche 28 juin, à Royan, à une des trois journées de phases qualificatives au championnat d'Europe de tennis par équipes des garçons de 14 ans et moins (la Copa Del Sol 2015). Huit pays s'affrontaient sur le Garden Tennis de Royan. Une récompense qui fait suite aux

bonnes performances des joueurs en herbe lors de la journée départementale des écoles de tennis organisée par secteur. Corinne Pierre accompagnait la joyeuse équipée. Le président de la Fédération française de tennis, Jean Gachassin, était également présent ce jour-là. Enfin, les petits chanceux ont suivi avec attention la finale France-Roumanie que les bleus ont perdue 0 à 3.



L'équipe italienne et les joueurs de tennis en herbe de Châteaubernard. PHOTO DR

Des pépins dans le melon

« Pacifique et silencieux », tel était le mot d'ordre du rassemblement de soutien au maire de Gensac-la-Pallue, vendredi 26 juin, au moment où la présidente de Grande Champagne Véronique Marendat lui retirait sa délégation à la communauté de communes. Le principe a été respecté par la vingtaine de participants, dont la moitié de membres du conseil municipal de Gensac.

À l'exception d'une photo représentant Véronique Marendat et Bernard Mauzé, quand ils faisaient alliance. La figure de la présidente était recouverte d'un... melon. Quand bien même le melon serait charentais, ce n'est pas de la plus grande délicatesse. L'intéressée a préféré en sourire, mardi soir, lors du conseil communautaire extraordinaire convoqué sur ce sujet. « Une tête de melon à l'époque où nous sommes, ça fait du bien », a-t-elle ironisé, revendiquant son attachement à la « liberté d'expression ». « Vous en avez usé et abusé, cela m'a parfois fait mal, mais elle m'est chère », a-t-elle clamé à l'égard de ses détracteurs. En Grande Champagne, c'est surtout les bouchons qu'on pousse un peu loin...

Le verbe haut

Au cours de cette séance, Michel Fougère est intervenu au nom de ses collègues vice-présidents, sauf le futur exclu. Il y a donné libre cours à son goût pour l'éloquence et le langage raffiné, évoquant « une victoire à la Pyrrhus » et affirmant n'avoir « aucune acrimonie » contre Bernard Mauzé. Pas convaincu, celui-ci a rétorqué y avoir plutôt vu



Sur les panneaux, des smileys et puis un melon. PHOTO PH. MÉNARD

« un hymne à Robespierre » ! Michel Fougère a défendu « la probité » de la présidente, mais aussi l'intégrité de ses pairs. « On a dit que nous n'avions pas cet attribut qui fait la différence entre l'homme et la femme », a-t-il lancé. Une métaphore qui a peiné à détendre l'atmosphère. Mais quand il a enchaîné : « On a dit que nous faisons dans nos frocs », là, c'est sûr, tout le monde a compris !

Gensac-la-Pallue entre deux eaux

Difficile de dire quelles conséquences auront la mise au ban du maire de la deuxième commune la plus importante de Grande Champagne. Entre les lignes, on a compris que Gensac-la-Pallue étudierait sa sortie pour rallier Grand-Cognac. Un territoire qu'elle a refusé de rejoindre à la genèse des intercommunalités, en 1995. Tout ce petit monde risque, de toute façon, de se retrouver au sein d'une intercommunalité élargie, ce qui promet des conseils bien agités pour tout le monde !

Le Blues mis au vert

ÉCOLOGIE En partenariat avec l'association Aremacs, le festival Blues Passions s'attache à réduire au maximum ses déchets

SÉBASTIEN DARSY

La protection de l'environnement figure désormais au programme de nombreux festivals. Finis les gobelets en plastiques jonchant les abords de la scène et les toilettes de chantiers gourmandes en eau : place au tri et au recyclage. À l'image du Free Music de Montendre, le Cognac Blues Passions s'engage dans cette logique : « Nous sommes sensibles à l'état actuel de notre planète et au patrimoine que nous laisserons aux générations futures », mettent en avant les organisateurs dans leur communication.

Dans les faits, depuis trois ans, le festival recourt aux services d'Aremacs. Cette association, fondée en Aquitaine en 2013, se propose de collecter et de trier les déchets de la manifestation via des installations idoine destinées aux quelque 20 000 visiteurs, soit un système de double poubelle : l'une pour le recyclable, l'autre pour le tout venant. Facturant ses services entre 3 000 et 4 000 euros, elle mobilise durant une semaine une dizaine de bénévoles (reconnaissables à leur chapeau) désireux de s'impliquer dans la protection de la nature.

« Je me sens utile et ça fait plaisir d'être là, on contribue à quelque chose de bien », confie Léonie, bénévole pour la première année.

Comportements à changer

Mais Aremacs voit plus loin que le simple fait d'effectuer un tri in situ ; il s'agit, dans le cadre propice d'un moment ludique et festif, d'initier des changements de comportement et ainsi d'endiguer le gas-



Les membres de l'association Aremacs gèrent un système de tri sélectif sur le site du festival. PHOTO S.D.

pillage des matières premières. « Nous faisons de la sensibilisation, on insiste sur l'aspect de la prévention, sur le mode de tri, on répond aux questions et corrigeons les idées reçues, indique Laurine David, responsable de l'antenne Aquitaine d'Aremacs. Et puis nous montrons concrètement comment s'opère le tri. »

Et visiblement la pédagogie porte ses fruits : « Au festival de Cognac, les gens se sentent concernés, cela progresse d'année en année, il y a moins de déchets à ramasser », estime Geoffrey Meliani, bénévole d'Aremacs depuis trois ans sur le site du Blues. Restent les déchets produits par le public lui-même

via... ses déjections. À présent, celles-ci sont collectées grâce à une quinzaine de toilettes sèches installées par la société bordelaise Un Petit Coin de Paradis, sollicitée pour la seconde fois à Cognac. Les cabines (en bois), ici, n'utilisent plus d'eau mais de la sciure qui, mélangée aux déchets organiques, serviront de fertilisant. « Nous travaillons avec une plateforme de compostage et avec un agriculteur composteur charentais », précise l'un des gérants Fabrice Broccoli. Un cycle 100 % naturel qui produit zéro déchets.

Contacts : www.aremacs.com et www.unpetitcoindeparadis.org



Les enfants font connaissance avec le phasme feuille. PHOTO S. B.

Le monde des insectes à la portée des yeux

La ville de Chateaubernard poursuit son partenariat avec l'Espace Mendès-France de Poitiers initié à l'automne dernier. Les jeunes adhérents de la médiathèque avaient pu se familiariser avec les techniques d'investigations criminelles tandis que les plus grands assistaient à un film débat animé par le directeur de l'espace, Didier Moreau, sur les bouleversements climatiques. Mercredi 1^{er} juillet, ils étaient 16 enfants, âgés de 6 à 12 ans, à venir découvrir le monde des insectes. Sandra Guitton, animatrice scientifique de l'espace Mendès-France, a d'abord fait appel aux talents de dessinateur de son jeune auditoire, invité à représenter des insectes. Une façon ludi-

que d'évaluer le degré de connaissance des participants pour offrir un atelier sur mesure. La famille des insectes brossée en mots et en images, il était temps de passer à la phase d'observation avec les phasmes bâtons, feuilles et scorpions. Dernière surprise pour la route : un impressionnant lucane cerf-volant mort que Sandra Guitton a sorti de sa boîte à trésors.

Sandra Ballan

Le programme détaillé des « Curio'z été 2015 » est visible sur l'agenda du site emf.fr.

Rendez-vous avec la science à l'espace Mendès-France jusqu'au 18 août dans l'agglomération du Grand Angoulême.

■ CHATEAUBERNARD

Championnat de France. Henri Neaud, Jean Berthelot, Henri-Bernard Rastau, Serge Ribouleau et Daniel Gillet de l'association sportive des Verriers Chateaubernard ont remporté le championnat régional de boules lyonnaises, en quadrette chez les vétérans, qui se tenait à Cognac. Prochain rendez-vous à Objat, en Corrèze, du 11 au 13

septembre pour le championnat de France.

Plan d'urbanisme, travaux et projets

Lors de la réunion du conseil municipal, lundi 29 juin, à la demande d'Alain Riffaud, maire, les élus ont pu exprimer à bulletin secret leur opinion à l'égard d'une éventuelle adhésion de la commune au projet du PLU-I, plan local d'urbanisme intercommunal, tel qu'il avait été présenté le 1^{er} juin. Le débat à ce sujet avait révélé des divergences, voire de franches oppositions.

Purement consultatif et non obligatoire, ce vote est néanmoins éloquent: sur 17 votants, 13 ont exprimé un non catégorique au projet.

Le coût ? 1765 586 €

Est-ce qu'il s'agit de la crainte d'une trop grande place accordée à Cognac, commune centre, et de la perte d'autonomie des communes ? Serait-ce le risque d'un trop grand pouvoir accordé aux services techniques au détriment des élus ? Ou bien s'agirait-il d'une friolité par rapport à l'esprit de solidarité communautaire ?

Quoi qu'il en soit, le maire défendra les intérêts de la commune au sein de Grand Cognac, dans la perspective d'un devenir commun inéluctable. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales



Le maire Alain Riffaud et les élus lors du conseil du 29 juin. P.I.P.B.

et communales (FPIC) a également fait grincer des dents. Cette participation obligatoire, reversée à l'Etat au bénéfice d'intercommunalités réputées moins riches, va coûter à Grand Cognac 1765 586 €.

Le conseil communautaire a décidé de partager cette somme à 50 % pour Grand Cognac et le reste entre les 14 communes : Cherves-Richemont devra s'acquitter cette année de 64 204 €. « N'ayant pas le choix », les élus unanimes ont confirmé la décision du conseil communautaire en date du 4 juin fixant cette répartition. L'extension de la crèche Les Titous (cuisine et

locaux annexes) coûtera 79 000 €, celle de l'école Jean-Marie Weber (4^{ème} classe) s'élèverait à 142 000 €. Les élus ont donné leur accord pour la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec un architecte pour la préparation de ces travaux et des permis de construire afférents.

La création d'un giratoire au niveau de la route de Prézier/route des Pins, sur la RD 731, nécessite l'achat de terrains auprès de trois propriétaires : les élus ont validé les propositions en cours sur la base de 20 € le m².

Pierre Barreteau